

NOTE DE SYNTHÈSE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
DU BUDGET PRINCIPAL

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	172171,91	70	Produits des services du domaine public	62824,36
012	Charges de personnel	322327,83	73	Impôts et taxes	330828,67
65	Autres charges de gestion courante	49463,71	75	Dotations subventions participations	185669,53
66	Charges financières	14402,96	75	Autre produits de gestion courante	7935,54
67	Charges exceptionnelles		013	Atténuation de charge	74810,73
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	3396,22
14	Atténuation de produits	62528,72			
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	710,00			
023	Virement à la section d'investissement				
TOTAL		621605,13	TOTAL		665465,05
Solde de l'exercice 2017					43859,92
			002	Excédent 2017 reporté	190828,87
Solde cumulé					234688,79

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 621605,13 €.

Le chapitre 011 (charges à caractère générales) comprend les charges relatives à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les combustibles, les carburants, l'alimentation, les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, l'indemnité du comptable, le défraiement du commissaire enquêteur et les frais d'insertion dans la presse pour l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme, les frais d'organisation des fêtes et cérémonies, les d'impression des publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ...

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal (6 agents titulaires, 2 emplois d'avenir dont un a été recruté en qualité d'agent technique stagiaire à compter du 1^{er} novembre 2018, et 3 CAE. Sur les trois contrats CAE, deux se terminaient fin août et n'ont pu être remplacés par des agents avec des contrats similaires ; la commune a donc du recruter deux agents contractuels pour une durée d'un an.

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement par le budget principal de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte du budget assainissement 2017 à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce versement solde les sommes dues par le budget assainissement à l'AELB ; la compétence assainissement collectif ayant été transférée à la Communauté de Communes de Noblat au 01/01/2018. Ce chapitre comprend également le versement des sommes dues à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges ainsi que le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communal (FPIC).

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les admissions en non-valeur et les créances éteintes, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations.

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts.

Le chapitre 042 (opérations d'ordres transfert entre sections) concernent l'amortissement du fonds de concours pour l'étude de faisabilité en vue de la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées des Allois.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 665 465,05 €.

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public, le loyer pour la location-vente d'un

terrain à la Commune de Noblat. Le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de
travaux effectués par les agents communaux pour son compte.

Acusé de réception préfectoral
087-218707008-20190212-NSCA2018-AR
Date de réception préfecture : 18/02/2019

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues :

- des trois taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	13,50	15,68	64,56

- du reversement d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles.

Sur ce chapitre est également encaissé le fonds de péréquation des ressources intercommunales

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Il retrace également le versement de l'aide à la mise en place d'activités périscolaires, le remboursement par la commune d'Eybouleuf d'une partie des frais engagé pour la rémunération d'une ATSEM dans le regroupement pédagogique intercommunal et le versement d'une subvention pour la confection d'un document unique d'évaluation des risques professionnels et de son plan d'actions.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonie, etc.

Le chapitre 077 (produits exceptionnels) retrace les recettes relatives au remboursement de divers sinistres.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) retrace les recettes relatives au remboursement sur les salaires des agents recrutés en emploi aidé et par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes de fonctionnement 2018	665 465,05
Dépenses de fonctionnement 2018	621 605,13
Résultat de fonctionnement 2018	43 859,02
Excédent de fonctionnement reporté 2017	190 828,87
Excédent global de fonctionnement de 2018	234 688,79

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Accusé de réception en préfecture
 087-218707008-20190212-NSCA2018-AR
 Date de télétransmission : 18/02/2019
 Date de réception en préfecture : 18/02/2019

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Dépenses - intitulé	MONTANT	Chapitre	Recettes - intitulé	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	1740,00	10	Dotations	16300,63
21	Immobilisations corporelles	22789,19	13	Subventions	9958,35
23	Immobilisations en cours	31524,20	16	Emprunts	6000
16	Emprunts	30006,70	21	Immobilisations corporelles	12428,66
40	Opérations d'ordre		21	Virement de la section de fonctionnement	
OO1	Solde d'exécution négatif reporté n-1		40	Opérations d'ordre	710,00
			OO2	Excédent d'investissement reporté	9441,70
TOTAL		86060,09	TOTAL		54839,34
Solde de l'exercice 2018					-31220,75
Restes à réaliser de 2018 en 2019		43987,98	Restes à réaliser de 2018 en 2019		22007,00
Solde des restes à réaliser					-21980,98
Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement					-53201,73

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

En 2018, le total des dépenses d'investissement s'élève à 86 060,09 €.

Le remboursement de la dette en capital représente 30 006,70 €.

Les dépenses réelles (hors remboursement d'emprunt) s'élèvent à 56 054,09 €

Ces dépenses comprennent :

1) Le chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

- Frais d'étude pour la préparation du Plan Local d'Urbanisme : 1 740,00 €

2) Le chapitre 21 – Immobilisation incorporelles

- Achats d'une bande de terrain le long du chemin de Bellevue : 130,00 €

- Achat de terrain à la Forêt des Allois : 8000,00

- Achat d'une bande terrain pour l'aménagement du parking de l'école et de la salle polyvalente : 186,00 €

- Achat de panneaux lumineux (attention école) dans la cadre de l'aménagement du carrefour devant la mairie : 5 725,44 €

- Achats de matériel Marquage à tracer 920,00 €, Mobilier pour l'école 1907,00 €, Illumination de Noël 609,63 €, panneaux de police 647,57 €, panneaux directionnels 327,80, remplacement de la benne du camion communal 4 205,75 €.

- Solde de la maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle salle de classe : 120,00 €

3) Le chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Construction de toilettes publiques : 6 626,42 €
- Travaux d'aménagement de sécurité à Taubregeas : 1 975,80 €
- Aménagement du carrefour devant la mairie – marquage au sol : 4 131,60 €
- Remplacement de deux bornes incendie route de la porcelaine : 3 744,00 €
- Mise en sécurité des installations électriques du stade : 2 617,72 €
- Remplacement de 2 boucles de la géothermie de l'école maternelle : 12 428,66 €

Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés : 43 987,98 €.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Construction de toilettes publiques 42 079,98 €
- Aménagement du parking de l'école – maîtrise d'œuvre : 1 908,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2018, le total des recettes d'investissement s'élève à 54 839,34 € et se décomposent ainsi :

L'excédent d'investissement reporté de l'année 2017 soit 9 441,70 €.

1) le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 8 072,44 €,
- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 8 228,19 €.

2) Le chapitre 13 – Subventions d'investissement

- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aménagement de toilettes publiques : 3 753,00 €.
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'acquisition de terrain à la forêt des Allois : 4 150,00 €
- Versement du solde d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aménagement du parking de l'école maternelle et de la salle polyvalente : 55,35 €
- Remboursement par l'assurance décennale contractée lors de la construction de l'école maternelle de la dépense effectuée pour le remplacement de deux boucles de la géothermie de l'école maternelle : 12 428,66 €.

3) Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne auprès de la Caisse d'Epargne pour l'aménagement de toilettes publiques : 6000,00 €.

3) Le chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections

- Ce chapitre retrace l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (fonds de concours pour l'étude faisabilité réhabilitation station de traitement des eaux usées des Allois) : 710,00 €.

Les restes à réaliser concernent des recettes non encore encaissées mais attendues sur des dépenses engagées.

1) Chapitre 19 Subventions d'investissement

087-218707008-20190212-NSC42018-AR
- Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aménagement de toilettes publiques : 8 757,60

Date de réception : 18/02/2019

- Subvention de l'Etat pour l'aménagement de toilettes publiques : 13 250,00 €.

RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Recettes de d'investissement	54 839,34
Dépenses de d'investissement	86 060,09
Résultat de d'investissement 2018	-31 220,75
Solde des restes à réaliser 2018	-21 980,98
Résultat d'investissement global 2018	-53 201,73

Fait à La Geneytouse, le 12 février 2019
Le Maire,


Alain FAUCHER

